



Le Maire



Mairie de Fendeille

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays Lauragais
Monsieur Georges MERIC
3, chemin de l'Obélisque
11320 MONTFERRAND**

Fendeille, le 9 juillet 2018

Objet : Révision du SCOT du Pays Lauragais

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 7 mai 2018 nous informant de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique pour la révision du SCOT du Pays Lauragais et nous vous en remercions.

La commune de FENDEILLE n'est pas une très bonne élève en termes de présence ou d'assiduité à toutes les réunions du PETR Pays Lauragais, aussi un certain nombre d'éléments de politique générale nous ont échappé.

Nous avons téléchargé les 98 pages du projet de SCOT et avec quelques élus nous avons été surpris de constater que notre commune de FENDEILLE n'est citée dans aucun document.

La commune de FENDEILLE n'est pas repérée sur la carte des polarités du SCOT pour l'accueil des nouvelles populations. C'est vrai qu'elle ne l'était pas, non plus, dans le SCOT de 2013, mais la situation a évolué.

Nous vous rappelons quelques éléments clés concernant la commune de FENDEILLE :

➤ **Au niveau de sa situation géographique**

- Elle n'est située qu'à 7 km de Castelnaudary.
- Elle est située sur un axe fréquenté (*avec 1800 véhicules/ jour -dont 104 PL -étude ATD 2016*).
- Elle est idéalement positionnée en sortie d'autoroute (2 km).

➤ **Au niveau de sa population**

- Elle compte près de 580 habitants (Population INSEE), et un accroissement est prévisible avec un lotissement privé de 35 logements en cours de réalisation.
- La commune envisage également la création de 8 à 10 logements locatifs.

- Il faut aussi compter les maisons individuelles en construction et celles en rénovations en vue de locations.
 - Nous lançons l'étude pour la révision de la carte communale, et envisageons la mise en place d'un P.L.U.
 - La commune a procédé en 2012, à la création d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 620 EQH .
 - En matière de services, la commune compte une boulangerie-pâtisserie et il est prévu l'installation de commerce annexes : coiffeur, boucherie et primeur.
- La commune gère également une Agence Postale Communale.

➤ En matière d'éducation

- Fendeille dispose d'une école avec 3 classes actives qui accueillera 69 enfants à la rentrée 2018. Dans les années 2011-2014, nous avons 5 classes avec une centaine d'élèves. Un nouveau scénario de forte progression de l'effectif scolaire est déjà enclenché en raison d'un renouvellement de population et de l'installation de jeunes parents sur la commune.
- A Fendeille, l'offre éducative couvre aujourd'hui le temps scolaire (premier degré), le temps périscolaire (accueils du matin avant la classe, cantine à midi, temps méridien, accueil après la classe en fin d'après-midi et Temps d'Activité Périscolaire–T.A.P.) et le temps extra-scolaire en période de vacances. Notre village est depuis 2016, lieu d'accueil des enfants de Fendeille et des villages voisins pour l'extra-scolaire géré par le S.L.A. Le bâtiment d'accueil fait d'ailleurs l'objet d'un agrandissement.

Par ailleurs, la commune ne figure pas non plus dans le D.A.A.C. (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial). Or, nous vous rappelons que sur le territoire de la commune sont situées deux zones artisanales. Une troisième zone fait l'objet d'une réserve foncière.

Sur ces zones sont installées, 9 entreprises, et la création d'un parc photovoltaïque est à l'étude mentionnée dans le PCAET du Pays Lauragais. De plus, 2 permis de construire ont été accordés fin 2017 et début 2018 sur cette zone artisanale. Le premier concerne la construction d'un bâtiment locatif pour entreprises de 3 353 m² et le second concerne la reconstruction du C.E.P. (Centre Educatif et Professionnel) de SAINT-PAPOUL.

Enfin, inutile de préciser que FENDEILLE est la plus proche commune du PRAE Nicolas APPERT. Nous allons en subir les inconvénients, notamment en matière de circulation, nous espérons en récolter quelques avantages, en matière de logements et d'habitants.

Pour ces raisons, nous souhaiterions que notre commune de FENDEILLE soit identifiée au moins comme pôle d'attractivité secondaire.

Concernant les nouveaux besoins de logements visant à couvrir l'accroissement démographique, nous avons, par courrier du 2 avril 2016 adressé à la Communauté de communes, mentionné seulement 30 constructions. Il s'agissait pour nous de tenir compte du projet de lotissement privé. Or, comme nous l'évoquons plus haut, ce chiffre nous semble insuffisant car il va être atteint très rapidement dans les prochaines années.



Mairie de Fendeille

Le Maire

Il nous avait été proposé au départ le nombre de 100 logements supplémentaires. En comptant en moyenne 3 personnes par logement nouveau, Fendeille accueillerait en 12 ans, 300 habitants de plus. C'est peut-être beaucoup. Un nombre de 50 à 60 logements supplémentaires nous paraît plus réaliste pour un développement harmonieux de notre village.

En espérant que notre demande sera prise en considération, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire,

Guy JULIA



Copie du présent courrier sera adressée à :

- Monsieur Michel SABLAYROLLES, Président Commissaire-Enquêteur
- Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la C.C.C.L.A.

